

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163820001**

**Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc.,
Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP
Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$,
taxes incluses pour la fourniture de services
professionnels en architecture, ingénierie et
architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier
des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$,
taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$
de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel
d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées,
2 soumissions conformes / Approuver un projet de
convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163820001

Octroyer un contrat à Les architectes FABG Inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada Inc. d'une valeur totale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépenses totales de 3 550 896,31 \$, taxes incluses (contrat : 2 770 890,60 \$ + 457 196,95 \$ de contingences + 322 808,76 \$ d'incidences). Appel d'offres public 16-15226, 7 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont posé plusieurs questions sur l'étape de conformité de nature éliminatoire qui fixait des exigences précises. Ils ont aussi posé des questions pour bien comprendre les motifs de l'annulation d'un premier appel d'offres dans ce dossier. Les réponses ont été jugées satisfaisantes.

Les membres ont cependant souligné que le sommaire décisionnel soumis par le Service aurait gagné à être plus clair et précis sur cette question.

Pour la Commission, il n'y a rien d'anormal au fait que des appels d'offres soient annulés à l'occasion. Mais, dans chaque cas, il conviendrait de retrouver des justifications appropriées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163820001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.